

Arrêté n° 2026-DAJA- 072

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 en date 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 030 du 11/06/2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : 1.1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général adjoint en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services par intérim, délégation est accordée à **Monsieur Nicolas Aurières**, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

1.2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur Général des Services par intérim, et de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, délégation est accordée à **Madame Julie Béliard**, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-072-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026**Nous rendre visite**

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

ARTICLE 2 : Service des affaires juridiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation est accordée aux **agents ci-après désignés** à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
 - arrêtés de nomination des personnels du Département ;
 - engagements supérieurs à 10 000 € hors taxes.
- **Madame Hélène Picot**, cheffe de l'unité solidarités et ressources ;
- **Madame Sophie Lafontaine**, cheffe de l'unité culture et institutions ;
- **Madame Ouïam Messadek**, cheffe de l'unité aménagement et construction.

ARTICLE 3 : Service de la séance

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, et de Madame Julie Béliard, adjointe au Directeur et Cheffe du service des affaires juridiques, délégation de signature est accordée à **Monsieur Vivien Marangon**, Chef du service de la séance, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

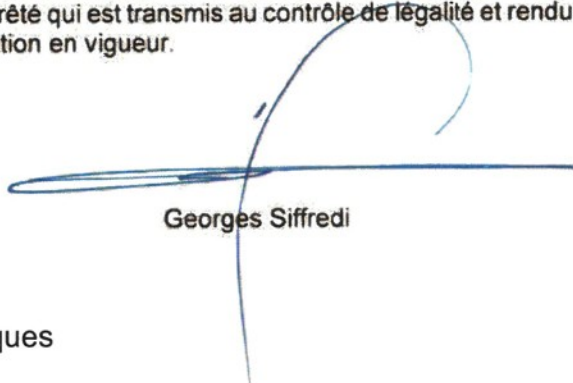
- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 40 000 € hors taxes.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur général adjoint, en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation


Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-072-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026